

**COMMUNE DE SAINT-BROLADRE**  
**DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-trois, le vingt-cinq du mois d'octobre à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoints, Mme Chantal GLE, M. Maurice ROBIDOU, Mme Françoise MOUCHEL, M. Yves BIGOT, Mme Chantal JOLY, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, conseillers municipaux.

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal GLE

**Date d'envoi de la convocation** : 20/10/2023

**Absent excusé** : M. Dominique FOURRIER (a donné pouvoir de vote à M. DUBOURG),

**Absent** : M. Daniel BONHOMME

**DELIBERATION 75/2023 – BUDGET COMMUNE – DECISION  
MODIFICATIVE N°4/2023**

**Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5217-10-6,

Vu la délibération n°24/2023 du conseil municipal portant sur la fongibilité des crédits, autorisant Monsieur Le Maire, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personne, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,

Vu la délibération n° 20/2023 du conseil municipal en date du 29 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023 de la Commune,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des virements de crédits, afin de faire face aux dernières écritures comptables de 2023,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de crédits suivants :

Opération	Section	Dépenses	Compte
327 Défense extérieure contre l'incendie	Investissement	+ 12 000 €	C/231
367 Aire de camping-car	Investissement	+ 1 700 €	C/2111
363 Extension atelier technique	Investissement	- 13 700 €	C/231

Certifiée exécutoire la délibération,  
Après notification le 30 octobre 2023  
et transmission en Préfecture, le 30 octobre 2023  
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 25 octobre 2023  
Le Maire  
Jean-François GOBICHON

La Secrétaire de Séance  
Chantal GLE

